

Quarante nichoirs installés pour lutter contre les chenilles processionnaires

Ni traitements chimique ni manuel : la commune a décidé de recourir à l'aide des mésanges pour lutter contre le véritable fléau que constitue la prolifération des chenilles processionnaires du chêne, arbre omniprésent autour du village et des aires de détente. Des nichoirs ont donc été installés.

Dans le cadre de la protection de la biodiversité, la communauté de communes de l'Arc Mosellan a décidé de soutenir l'achat de nichoirs à mésanges, en subventionnant un nichoir supplémentaire par nichoir acquis par les localités, dans la limite de vingt abris et pour un prix maximum de 35 € par nichoir.

La commune de Kédange, pour qui la préservation de l'environnement constitue une action prioritaire, a décidé d'acquérir et d'installer pas moins de quarante nichoirs pour lutter contre les chenilles processionnaires du chêne. Car elles ont occasionné des problèmes sanitaires entre mai et juillet 2021 : urti-

cations, démangeaisons, allergies, œdèmes... « Nous avons déjà obtenu la labellisation "Commune Nature" avec trois libellules. Nous allons également créer un cimetière paysager, planter des arbres et des couvre sois, mais la prolifération des chenilles processionnaires exige une réaction forte », assure le maire, Jean Kieffer.

Les traitements chimiques et microbiologiques ont été écartés, ainsi que les traitements manuels ou par aspiration, qui nécessitent des équipements de protection individuels et des appareils de pompage coûteux.

Une action menée avec la Ligue pour la protection des oiseaux

Pour l'installation des nichoirs, la commune a fait appel à la Ligue pour la protection des oiseaux, déjà partenaire pour la réalisation d'un inventaire des espèces d'oiseaux, dont le majestueux milan royal. Élus locaux, agents communaux, et bénévoles de la commune et de la LPO ont installé les vingt premiers nichoirs près du parcours de santé,



Avec Jean Kurzmann (à gauche) et une équipe de bénévoles en action.

Photo RL

sur une section du GR5, à proximité du nouveau lotissement de la forêt.

Une seconde opération est d'ores et déjà programmée avant fin février, toujours sous la conduite de Jean Kurzmann, de la LPO de Luttange.